

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

"Aime Dieu et



va ton chemin.

Bulletin de l'Union-Allet

Vol. IX.

MONTREAL, JANVIER 1882.

No. 3.

SOMMAIRE.

1. REVUE MENSUELLE DES INTERETS CATHOLIQUES.
2. LA PRISE D'UN FORT.
3. LA JOURNEE DE LEON XIII.
4. LA LOI SUR LES GARANTIES.
5. LES PARTIS POLITIQUES.
6. BONS EXEMPLES.

7. CHRONIQUE RELIGIEUSE.
8. ECHOS DE ROME.
9. NOUVELLES DIVERSES.
10. VARIÉTÉS.
11. OFFICIEL.

Revue Mensuelle des Interets Catholiques.

ITALIE.—A la grande surprise des sectes révolutionnaires de l'Europe, la question du pouvoir temporel du pape, qu'elles croyaient enseveli pour longtemps, fait aujourd'hui la préoccupation des grandes puissances. La *question romaine* comme l'appelle généralement la Presse paraît en voie d'être bientôt réglée, soit par la force des événements, soit par un congrès des gouvernements catholiques.

Admirons l'œuvre de la divine Providence, ce sont les plus grand ennemis du catholicisme qui paraissent aujourd'hui être les champions de la cause du pape ?

La position prise par Bismark, les discussions du Parlement espagnol, les articles des journaux des différents pays, surtout de la presse allemande ont jeté le trouble au sein du gouvernement italien. En recevant les sénateurs et les députés à l'occasion du jour de l'an, le roi Humbert faisant allusion aux desseins qu'on prête à Bismark, à la Russie, à l'Angleterre à l'égard du Saint-Siège, a dit, qu'il croyait devoir affirmer sa décision bien arrêtée de ne pas permettre la plus petite discussion des gouvernements étrangers sur la question romaine. Cette parole de maître paraît avoir déplu au prince de Bismark, qui a relevé le défi en faisant savoir officiellement au Quirinal, après l'avoir déclaré en plein Reichstag, que l'indépendance du Saint-Siège ne doit pas être considérée comme une question qui concerne la politique intérieure de l'Italie, mais comme une question internationale.

Les dépêches vont plus loin, et affirment que le prince Bismark exprime l'intention de favoriser la réunion d'un congrès des Puissances afin de prendre des mesures plus efficaces pour garantir l'indépendance du pape, et que l'Angleterre, l'Espagne, la Russie et l'Autriche sont prêtes à seconder l'initiative qui serait prise à cet égard par l'Allemagne. Les dispositions de la France ne seraient pas encore connues.

Naturellement ces faits augmentent la rage des franc-maçons d'Italie. La presse révolutionnaire se livre à tous les excès, et ne parle rien moins que d'incendier Rome et de s'envelopper sous ses décombres. Ces bravades sont, sans doute, des indices de peur, c'est la peur des lâches ; malheureusement, elle ressemble beaucoup trop à celle des communards de Belleville et signifie meurtre, carnage, assassinat. Que le Ciel préserve Rome de ces horreurs !

A toute événement, le Pape se tient prêt à quitter Rome. D'après une lettre particulière, le secrétaire d'Etat du Vatican aurait adressé une note à l'Autriche, la Belgique, la France, le Brésil et autres puissances de l'Amérique du Sud, pour leur demander quelles démarches seraient prises si le Pape était obligé de quitter Rome. La question a été posée d'une manière plus directe à l'Allemagne et à l'Angleterre. La note demande si les représentants des puissances catholiques à Rome suivront le Pape dans son exil, et si on garantira au Pape la protection des églises et de ses palais après son départ.

ALLEMAGNE.—En Allemagne, comme en Italie, la grande question du jour est la *question romaine*. Le prince de Bismark se retourne aujourd'hui contre le parti révolu-

tionnaire, dont il s'est autrefois servi ; et il se montre disposé à le frapper énergiquement, en présence des attentats de ces dernières années.

“ Je me suis demandé, a dit le grand chancelier, si l'église catholique devait être considérée comme une puissance étrangère ; j'ai dû me répondre négativement, et me dire que nos sujets catholiques ont les mêmes droits que les autres, qu'ils ont aussi le droit de protéger leurs institutions ecclésiastiques dont le Pape est le représentant.....”

Le député Virchow ayant interpellé le chancelier au sujet des bruits d'après lesquels l'Allemagne devait aider le Pape à recouvrer son pouvoir temporel, le prince s'est contenté de répondre :

“ L'Eglise est, depuis longtemps, non seulement une puissance spirituelle, mais encore une puissance politique considérable.”

Le discours royal prononcé à l'ouverture de la diète prussienne constate avec plaisir les relations amicales qui se renouent entre l'Allemagne et le Vatican. Et dans le budget prussien le gouvernement a introduit un crédit de \$22,500 pour accréditer un représentant diplomatique près le Vatican.

“ En faisant cela, dit Bismark, je serai uniquement inspiré par l'intérêt des affaires ; les autres Etats allemands, la Bavière, par exemple, ont aussi un représentant spécial près du Vatican. Je désire également qu'il y ait une représentation allemande près du Pape, si l'intérêt général m'en démontre la nécessité.”

La proposition de M. Windhorst, le chef des ultramontains, pour abroger la loi défendant aux membres du clergé d'exercer leurs fonctions sans l'autorisation du gouvernement a été adoptée par un vote de 333 contre 115. Un projet de loi ecclésiastique aux fins de dispenser les évêques du serment d'allégeance, de rendre leurs privilèges aux évêques déposés et de permettre aux prêtres étrangers d'exercer des fonctions ecclésiastiques a été présenté au parlement. Les catholiques allemands espèrent obtenir par une majorité des deux tiers le rappel des fameuses lois anti-religieuses.

Le Baron Von Schlozer a été nommé ministre d'Allemagne au Vatican ; ce choix plaît aux deux parties et facilitera les rapprochements entre l'Allemagne et la Papauté.

FRANCE :—Nous n'avons à constater dans notre pauvre France qu'une augmentation constante de la persécution contre l'Eglise. Le nouveau ministère est actuellement occupé à préparer des projets de lois en ce sens. Il ne s'aperçoit pas qu'il creuse une mine où il va bientôt être enseveli. Le dernier projet de loi est celui présenté par M. Boysset, Clémenceau et autres, au nombre d'une soixantaine, demandant l'abrogation du Concordat. C'est le complément de la proposition de M. Jules Rochefort sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la confiscation des biens ecclésiastiques. L'exposé des motifs de la proposition Boysset est une véritable démente de l'esprit humain, et montre à quel danger la France est exposée. La conclusion, c'est la suppression du budget des cultes, la

négarion de toute religion publique, et le rétablissement de rien moins que le paganisme tout pur.

En attendant ce beau succès, Gambetta étend son joug de fer sur les prêtres catholiques. Tous les préfets ont reçu des instructions particulières pour faire surveiller, dans les principales églises de leur département, les prédicateurs de l'Avent qui appartiennent aux congrégations religieuses frappées par les décrets d'expulsion, et de rendre compte immédiatement au ministère des cultes des sermons prononcés qui leur paraissent défectueux

Un autre danger qui semble inévitable à la France tant qu'elle ne reviendra pas à son état normal, c'est celui que lui présage le succès dans les élections municipales, à Paris, des partisans de Rochefort et de Clémenceau. Ce succès des intransigeants à l'Hôtel de Ville conduit la France à la commune, ce qui signifie : destruction nouvelle, guerre civile et toutes les autres horreurs qui ont étonné le monde il y a à peine deux lustres.

Et c'est dans ce temps de périls que la France détruit tout ce qui peut la sauver. L'Eglise du Sacré Cœur sur la colline Montmartre était une protestation solennelle contre les crimes de la Commune. Dix millions de francs souscrits par la France catholique devaient faire de cette Eglise un monument de l'art chrétien. Mais s'en était trop pour l'extrême gauche devenue puissante. Une proposition, depuis quelque temps annoncée et demandant la démolition de cette basilique, vient d'être distribuée à la chambre des députés. M. Delattre, un des nouveaux élus de Paris, en prend l'initiative et lui donne son nom ! Elle porte la signature de MM. Clémenceau, Jules Roche, Pelletan, de Lacrételle, etc. On s'étonne de voir figurer parmi les signataires le nom de Paul Casimir Périer. Leur but est de faire abroger la loi de 1873 qui donnait à l'érection de cette église la signification d'une protestation de foi nationale.

Ah ! Bismark avait bien raison lorsqu'il disait au Reichstag, le 29 Novembre 1881 :

“ Ne regardez-vous pas la ruine d'une monarchie héréditaire comme un malheur pour la France et pour le peuple français ? Je ne sais ce que vous en pensez ; mais je regarde cela comme un malheur.”

SUISSE.—Une grande victoire a été remportée par les catholiques aux élections du Grand Conseil du Canton de Fribourg, en Suisse. Les radicaux, les francs-maçons, les rationaux s'étaient coalisés contre les conservateurs. Malgré l'intervention fédérale, la majorité conservatrice s'est renforcée de vingt sièges, savoir 71 députés ultramontains contre 23 radicaux. Le gouvernement, le clergé et le peuple sont dans la joie et remercie la Providence qui a ainsi anéanti les éléments de discorde qui tourmentaient le pays depuis quelques années.

BELGIQUE.—Enfin, les catholiques de Belgique qui depuis si longtemps ont laissé libre aux libéraux le terrain de la lutte dans leur pays, viennent de montrer une grande vigueur en remportant une victoire éclatante dans les élections de 1882. Désormais, ils paraissent disposés non-seulement à ralentir le mouvement qui les entraînait vers la révolution, mais à exécuter une série de réformes qui leur feront remonter la pente rapide que suit leur

pays et que le monde catholique constatait avec douleur.

“ Nous sommes à bout de concessions, dit un de leurs organes, nous en faisons depuis 1850, maintenant si nous ne savons pas nous servir des élections de 1882 pour remporter la victoire, et de la victoire pour rétablir en Belgique nos droits violés, c'en sera fait de la constitution, c'en sera fait, à courte échéance peut-être, de la monarchie et de la Belgique elle-même.”

Voici le programme qu'ont adopté les catholiques :

“ 1. Rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège ;

“ 2. Vote d'une loi rétablissant les immunités ecclésiastiques en matière de milice, et la libre nomination, par les évêques, des ministres du culte ;

“ 3. Vote d'une loi sur la liberté des cimetières, garantissant à chaque culte le droit d'avoir des cimetières séparés ;

“ 4. L'Etat neutre entre les écoles, liberté de la commune en matière d'enseignement primaire ;

“ 5. Réduction des dépenses, par suite de la démission de l'Etat instituteur ;

“ 6. Limitation des charges et dépenses militaires ;

“ 7. Vote d'une loi électorale rétablissant la sincérité du régime électoral, et l'égalité des électeurs belges devant le scrutin ;

“ 8. Respect des droits de la langue flamande ;

“ 9. Mesures de décentralisation ; respect des libertés provinciales et communales.”

AFRIQUE.—L'Eglise catholique compte trois nouveaux martyrs dans son sein. Les révérends pères Déniaud, Auger et Hoop, ce dernier auxiliaire belge et ancien zouave pontifical. Ces trois généreux confesseurs de la foi étaient missionnaires sur les bords du lac Tanganika, dans le désert de Sahara, Afrique Centrale. Des guerriers de la tribu des Wabickaris, ennemis de celle de la Roumoungue où étaient les pères et voulant se venger d'eux parce qu'ils prêchaient contre le commerce des esclaves, les ont tués en criblant leur corps d'une foule de flèches. Ces malheureux nègres qui, sans doute, ne comprenaient point leur crime en tuant leurs bienfaiteurs, ne sont que les instruments de vils marchands d'esclaves qui, au mépris du droit des gens maintenant en force, continuent la traite des nègres. Ces traiteurs dans la crainte de voir cesser leurs profits infâmes ont ainsi tramé la perte des généreux missionnaires qui dévouent leur vie à la civilisation de ces barbares contrées.

LA PRISE D'UN FORT.

—Voyez-vous, mon cher, dit le colonel Benoit à un jeune officier d'artillerie nommé Landeau, il ne faut jamais se fier aux apparences. Craindre un ennemi, c'est prudent, mais le redouter trop c'est aussi nuisible que d'en faire fi. Le capitaine de Rochemont avait cela de maxime pendant qu'il servait dans l'armée pontificale. La leçon qu'il donnait aux recrues était : marchez en avant à la manière des zouaves.

Au printemps de 1867, lorsque Garibaldi et ses brigands dévastaient les Etats de l'Eglise, la compagnie de Rochemont, où j'étais sous-lieutenant, reçut l'ordre de partir

un matin, pour garder les environs de Viterbe dont on craignait l'envahissement. Le général nous avait donné cent cinquante hommes et un canon de campagne, destiné non à l'attaque, mais à la défense. La compagnie devait en face de forces tant soit peu supérieures se replier sur Viterbe.

Partis de cette ville nous fîmes une dizaine de kilomètres, puis nous campâmes avec la plus grande sécurité possible. Mais il fallait de l'activité à notre digne capitaine ; le lendemain nous étions en route, puis, en avant !

Vers la fin du deuxième jour nous étions à trente kilomètres de Viterbe, sur la route d'Orviété. Pendant que les hommes préparaient le repas du soir et le campement de la nuit, il me sembla apercevoir, à l'aide d'une lunette que je portais toujours avec moi, une espèce de fort ou de redoute. Je me rendis auprès du capitaine pour lui faire part de ma découverte ; mais il donnait des ordres et ne pouvait se déranger. Lorsqu'il pût m'écouter il était trop tard ; la nuit, survenue, ne permettait plus d'apercevoir le fort, s'il existait.

Vers une heure après minuit, pendant que notre petite troupe était plongée dans le plus profond sommeil, le capitaine m'envoya chercher. Je me hâtai de me rendre sous sa tente.

—Lieutenant, me dit-il, pouvez-vous me dire dans quelle direction exacte est le fort que vous avez aperçu hier au soir ?

—Pardon, répondis-je, mon capitaine, je ne vous ai pas dit que j'avais aperçu un fort, mais qu'il me semblait avoir vu quelque chose de semblable.

— Bien ! bien ! dit-il, mais dans quelle direction est situé ce qu'il vous a semblé voir ?

— Au nord-est, répondis-je, en étendant la main vers ce côté de l'horizon.

—Très-bien, dit-il, vous pouvez vous retirer. A propos, ajouta-t-il, voulez-vous me prêter votre lunette ?

— Avec le plus grand plaisir, mon capitaine. Un quart d'heure plus tard le camp était levé silencieusement, et nous cheminâmes sans bruit, par une demi-obscurité, dans la direction du nord-est.

A l'aube, le fort (c'était un ancien couvent) se distinguait à l'œil nu. A huit heures du matin, nous n'en étions qu'à quelques centaines de mètres. Les *chemises rouges* (1) qui l'occupaient ne tirèrent ni un coup de canon ni un coup de fusil. Ils voulaient sans doute nous encourager à avancer. Certes, nous n'avions pas besoin d'encouragements.

Le capitaine de Rochemont avait entrepris de prendre d'assaut le fort ! Mais, c'était une vraie folie. Ce fort était défendu par trois canons de gros calibres et il était visible qu'il ne devait pas renfermer moins de quatre ou cinq cents hommes de garnison. Or, nous étions cent cinquante et nous n'avions qu'un petit canon de campagne. Que voulez-vous, notre commandant avait sa maxime, malheureusement elle devait lui coûter cher cette fois.

Quoi qu'il en soit, notre petit canon se mit courageusement à battre la muraille en brèche. Chaque boulet portait. Ah ! si nous avions eu seulement quatre pièces au lieu d'une ! Les deux tiers de notre troupe s'avancèrent en tirailleurs, faisant le coup de fusil avec les *chemises rouges*. Ceux-ci avaient sur nous un grand avantage : ils combattaient à couvert, tandis que nous étions en rase campagne, ou insuffisamment protégés par quelques arbustes semés çà et là, et qui dépassaient à peine la tête d'un homme. L'autre tiers, dont je faisais partie, fut masqué dans un pli de terrain, prêt à repousser toute sortie tentée par l'ennemi. Mais l'ennemi ne fut pas aussi maladroit ; à quoi bon se découvrir et prêter flanc aux coups lorsqu'on décime l'ennemi derrière de bons remparts. Au

(1) Nom que l'on donnait aux garibaldiens.

haut d'une demi-heure notre canon de campagne était hors d'état.

Les canons de l'ennemi, très-mal pointés, n'arrivaient pas jusque dans le pli de terrain où je me trouvais avec cinquante hommes; tantôt ils s'arrêtaient à moitié chemin, tantôt ils nous passaient par-dessus la tête. Mais cela ne pouvait durer indéfiniment. Les garibaldiens rectifiaient leur tir, et alors nous serions mitraillés; tout le monde comprenait cela dans le pli de terrain.

En attendant, les rangs de nos zouaves s'éclaircissaient. En vingt minutes je vis tomber six hommes tués ou blessés, et je ne voyais qu'une partie du champ de bataille.

J'avais à mes côtés un jeune soldat né dans ma commune, qui m'était dévoué et que j'aimais; il se nommait Martial. Un nom qui lui allait bien; car, avec ses vingt deux ans et sa figure de jeune fille, il était brave comme un jeune lion.

— Lieutenant, dit-il, à voix basse, voulez-vous me permettre une réflexion?

— Va, Martial.

— Eh bien! je crois que le capitaine agirait sagement en nous dispersant un peu. Je vois là-haut un grand diable de garibaldien qui me paraît s'occuper beaucoup trop de nous, tenez! Voyez-le qui charge lui-même la pièce.

A peine Martial achevait-il sa phrase qu'un boulet lui enlevait la tête. Je fut couvert de son sang.

Il est rare à la guerre qu'une impression n'en chasse pas une autre. A peine mon pauvre voisin venait-il d'être tué, que j'appris la mort de Rochemont atteint en plein front par un boulet.

— Ma foi! pensai-je, j'aime mieux être dans ma peau que dans celle de Dunier. Dunier, était le lieutenant, celui par conséquent à qui revenait le commandement.

La responsabilité du chef de notre petite troupe était effrayante. Impossible de rester où nous étions si nous ne voulions pas être tous tués avant la fin de la journée. Il fallait absolument avancer ou reculer. Or, l'un était aussi périlleux que l'autre. Ma lunette me permettait de voir un groupe d'environ trois cents garibaldiens qui sortaient l'un après l'autre du fort par une poterne. Il était évident que si nous battions en retraite, nous allions être poursuivis et cernés.

On eût dit ou que l'ennemi voulait nous donner le temps de réfléchir et de prendre un parti, sûr que la réflexion ne suggérerait rien d'utile, et que le parti, quel qu'il fût, serait mauvais, ou soit la crainte que les zouaves leur inspiraient, car, les zouaves ont toujours été le cauchemar des *braves* de Garibaldi, la canonnade et la fusillade cessèrent subitement du côté du fort. Nous cessâmes nous aussi de tirer. Il y eut là cinq minutes d'un silence plus effrayant que le bruit meurtrier qui l'avait précédé et qui allait le suivre. Je profitai de cet instant de répit pour songer à ma mère, au Saint-Père, et faire le moins mal possible mon acte de contrition.

Tout à coup nous entendîmes sur nos derrières le bruit de plusieurs tambours battant la marche. Évidemment les troupes en garnison à Viterbe averties accouraient à notre aide. L'ennemi eut la même pensée que nous, car les *chemises rouges* sortis par la poterne se hâtèrent de rentrer dans le fort. Il n'y avait pas à hésiter; il fallait marcher en avant. Aussi n'hésita-t-on pas. Dunier, heureux, je crois, de l'occasion, saisit son sabre de la main droite et de la main gauche brandissant un pistolet, il s'élança jusque sous les canons qui s'étaient subitement tûs, en criant: Au fort! au fort! à l'assaut! à l'assaut!

Ce fut un ouragan. Le bruit des tambours se rapprochait de plus en plus, et vous comprenez que nous ne voulions pas que les camarades entrassent avant nous dans le fort. Il faut dire qu'un incident heureux aida à la furie française. La poterne, envahie par quelques soldats français, laissa pénétrer tous les combattants. L'ancien couvent était vide, l'ennemi avait fui au bruit des tambours.

Et, néanmoins, je ne me suis jamais expliqué, et je ne m'explique pas encore, comment trois cents soldats ont pu ainsi fuir et disparaître si vite et sans laisser plus de traces.

— Mais le bruit entendu sur vos derrières, colonel? dit Landeau.

— C'était, répondit le colonel, un stratagème conçu par le brave et malheureux de Rochemont. Il avait silencieusement fait battre en retraite deux tambours qu'il avait dans son détachement. Après environ une heure de marche en arrière, ils firent volte-face et se dirigèrent droit au fort, battant du tambour, comme s'ils étaient huit et qu'ils fussent suivis d'un régiment.

— Mais les garibaldiens durent s'apercevoir de votre petit nombre?

— Ils s'en aperçurent trop tard. Une fois dans le fort, en possession des trois canons nous nous moquions bien d'eux. D'ailleurs, les groupes de leurs fuyards songèrent plutôt à rejoindre leur chef qu'à nous attaquer. Les deux tambours furent médaillés; Dunier passa capitaine; quant à moi, je fus nommé lieutenant, à cause, paraît-il, du sang-froid que j'aurais montré lorsque la tête de mon voisin fut emportée à deux pouces de la mienne.

LA JOURNÉE DE LÉON XIII.

Voici, d'après une lettre de Rome, quelle est la journée de Léon XIII.

Léon XIII se lève à cinq heures. Ses habitudes intimes sont aussi simples que celles de son prédécesseur. Un seul valet de chambre l'aide dans sa toilette et lui rend tous les petits services qu'exigent son âge et sa haute dignité. Jusqu'à huit heures, le Saint-Père garde ses appartements privés, vaquant à la prière, à l'oraison, à la méditation. Il se prépare par le calme, le silence et ces communications intimes avec Dieu aux labeurs de la journée.

A huit heures, le Pape commence sa vie publique de chaque jour. Déjà l'attendent, dans divers salons, les prélats de sa maison, les évêques, quelquefois des étrangers de haute distinction admis à le saluer, et à assister à sa messe, privilège rare et très envié comme on pense bien.

Quand il fait beau, et il fait presque toujours beau à Rome, Léon XIII, au lieu de dire sa messe dans son oratoire ou dans une des chapelles du palais, se rend de préférence à la chapelle qui se trouve au fond du jardin.

Après la messe, on sert au Pape, dans un petit pavillon voisin de la chapelle, un léger déjeuner de chocolat. Il prend ensuite un peu d'exercice par une promenade d'une heure dans les allées et sous les beaux cloîtres qui entourent le jardin.

A dix heures, Léon XIII rentre dans ses appartements pour y recevoir le cardinal secrétaire d'Etat et traiter les affaires courantes de l'Eglise. Cette première audience dure plus ou moins longtemps; elle est suivie de celles que le Saint-Père accorde aux cardinaux, aux évêques et aux autres dignitaires ecclésiastiques, qui n'ont pu être reçus le matin aux *audiences du jardin*.

Le Pape prend son principal repas à midi. Il mange seul, suivant l'étiquette, peu et des mets communs: potage, un peu de grosse viande, point de ragoûts, du fruit, etc. Il garde rarement plus d'un quart d'heure la table... Quel exemple et quelle leçon pour beaucoup de chrétiens qui s'y établissent pour une heure, une heure et demie chaque fois, et deux ou trois fois chaque jour!

Levé de table, le Saint-Père tient sa cour dans ses appartements privés, jusqu'au moment des audiences, ordinairement fixé à une heure de relevée.

Les audiences durent à peu près toute l'après-midi, sauf quelques courts instants donnés, vers quatre heures, à une courte promenade, toujours dans le jardin, Léon XIII; non plus que Pie IX, ne sortant pas du Vatican. Cette promenade elle-même n'est qu'une audience prolongée, car le Pape

ne manque pas d'inviter gracieusement à l'accompagner ses prélats et quelques pèlerins privilégiés, avec lesquels il continue à s'entretenir de la façon la plus affable et la plus paternelle. Les audiences reprennent après la promenade et se prolongent, publiques ou privées, jusqu'au souper, qui a lieu vers les sept heures du soir.

Après le souper, aussi frugal et aussi rapide que le dîner, le Saint-Père reprend ses prières, ses lectures et ses travaux, qu'il prolonge dans la nuit, souvent jusqu'à une heure ou deux du matin, où il consent enfin à prendre un peu de repos sur une humble couchette aussi pauvre que celle d'un simple moine.

LA LOI SUR LES GARANTIES.

L'on sait que le voile sous lequel Victor-Emmanuel, fer roi d'Italie, avait voulu cacher l'acte inique du vol des Etats de l'Eglise a été la passation par le Parlement Italien des fameuses *loi sur les garanties*. Ces lois ont été votées le 13 mai 1871. Mais elles ne figurent que dans la constitution du royaume d'Italie, le Saint-Siège ayant refusé d'y souscrire, et les puissances catholiques, absorbées dans leurs propres préoccupations, ayant laissé le gouvernement italien agir sous sa propre et périlleuse responsabilité. Nul doute que Victor Emmanuel avait en vue d'annexer Rome à ses Etats, d'enfermer la Papauté dans son royaume, pour la dompter par degrés, s'en rendre maître et s'en former une arme politique. Ce grand triomphe de l'Italie ne pouvait se faire qu'avec le temps, il fallait d'abord paraître donner au pape une indépendance complète dans son ministère, et s'assurer ainsi de la non-intervention des puissances catholiques.

« Le Saint-Siège, disait le ministre Lanza, auteur des fameuses lois, ne perdra rien en dignité, en respect et en indépendance, et dans l'ordre religieux il acquerra d'autant plus de liberté et d'autorité qu'il ne sera plus distrait par le soin à donner aux choses mondaines et terrestres. »

Avec ces belles paroles le ministère Lanza présentait, le 9 décembre 1870, au Parlement, un projet de loi ayant pour titre : « *Garanties de l'indépendance du Souverain Pontife et du libre exercice de l'autorité spirituelle du Saint-Siège.* »

M. Lanza fit voter son projet, après quelques modifications par le Sénat. Voici la substance du texte même de la loi ainsi amendée et adoptée le 13 mai 1871.

La loi du 13 mai sur les garanties comprend deux titres :

I. Prérogatives du Souverain Pontife et du Saint-Siège, en 13 articles :

II. Relations de l'Eglise avec l'Etat, en 6 articles :

Les prérogatives du Souverain Pontife se résument comme il suit :

« La personne du Souverain Pontife est sacrée et inviolable, art. 1er ; — on punit l'attentat contre sa personne par la même peine que l'attentat contre le roi, art. 2 ; — on lui conserve les honneurs souverains, ainsi que le nombre ordinaire des gardes attachés à sa personne et à la surveillance de ses palais, art. 3 ; — on lui assure une dotation annuelle de 3,225,000 livres (1), inscrite sur le grand-livre de la dette publique, en forme de rente perpétuelle et inaliénable, art. 4 ; — il continue à jouir des palais apostoliques du Vatican et de Latran, ainsi que du château de Castel-Gandolpho, les dits palais, château et dépendances inaliénables, inappropriables et exempts d'impôts, art. 5 ; — les lieux où il lui plaît de fixer son séjour, même provisoirement, bénéficient de l'immanité, art. 7 ; — il est libre de remplir toutes les fonctions de son ministère spirituel et de faire afficher aux portes des basiliques et des

églises de Rome tous les actes inhérents à l'exercice de ce ministère, art. 9 ; — il peut entretenir des représentants à l'étranger et garder auprès de sa personne les ambassadeurs des cours étrangères, art. 11 ; — il a la faculté de correspondre avec l'épiscopat et le monde catholique, sans le moindre contrôle du gouvernement italien ; à cette fin, on lui permet d'établir dans le Vatican ou dans quelque autre de ses résidences, des bureaux de postes et des services télégraphiques, art. 12. »

Les prérogatives du Saint-Siège sont :

« Défense de procéder à des visites, perquisitions ou séquestrations de papiers, documents, livres ou registres, dans les bureaux appartenant aux congrégations pontificales, revêtues d'attributions purement spirituelles, art. 8 ; — les ecclésiastiques qui prennent part à l'exercice du ministère spirituel du Saint-Siège, à Rome, ne sont pour cela sujets à aucun contrôle de la part de l'autorité publique. Toute personne étrangère revêtue de fonctions ecclésiastiques à Rome jouit des garanties personnelles que les lois accordent à tout sujet italien, art. 10 ; — les séminaires, académies, collèges et autres instituts catholiques fondés à Rome et dans les diocèses suburbicaires, pour l'éducation des ecclésiastiques, continueront à dépendre exclusivement du Saint-Siège, art. 13 ; — les sièges suburbicaires pourront être concédés même à des étrangers, art. 15. »

Les relations de l'Eglise avec l'Etat sont déterminées ainsi :

« La discussion sur les matières religieuses est entièrement libre, art. 2 ; — toute restriction spéciale à l'exercice du droit de réunion pour les membres du clergé est abolie, art. 14 ; — la couronne renonce à son droit de légation en Sicile et de proposition aux bénéfices majeurs et mineurs, qui ne pourront être conférés qu'à des sujets du royaume. Les évêques sont dispensés de prêter serment au Roi, art. 15 ; — l'exequatur et le placet royal pour la publication et la mise à exécution des actes des diverses autorités ecclésiastiques sont abolis, sauf, jusqu'à nouvel ordre, pour les actes d'autorité ecclésiastique regardant la distinction des biens de l'Eglise et la nomination aux bénéfices majeurs et mineurs, art. 16 ; — en matière spirituelle et disciplinaire, on n'admet ni réclamation ni appel contre les actes des autorités ecclésiastiques. La connaissance des effets juridiques accompagnant ces actes appartient à la juridiction civile. D'ailleurs ces actes sont de nul effet s'ils sont contraires aux lois de l'Etat ou de nature à troubler l'ordre public, et s'ils lésent les droits des particuliers. Ils sont sujets aux lois pénales, et ils constituent un délit, art. 17 ; — une loi ultérieure pourvoira à la réorganisation des propriétés ecclésiastiques, art. 18. »

Dans les articles 6 et 7, la loi contient une quatrième espèce de dispositions qui a rapport aux conclaves et aux conciles œcuméniques, la source de la Papauté.

« Durant la vacance du Siège Pontifical, aucune autorité judiciaire ou politique ne pourra entraver la liberté personnelle des cardinaux. Le gouvernement veille à ce que les réunions du conclave et des conciles œcuméniques ne soient troublées par aucune violence extérieure, Art. 6 ; — Aucun agent de la force ne peut pénétrer dans les lieux où se trouve réuni un conclave ou un concile œcuménique, si ce n'est avec l'autorisation du conclave ou du concile, Art. 7. »

Telle est la position actuelle du Pape dans Rome. Toutes les précautions ont été prises pour que cette loi laisse paraître un grand respect pour le pape et une liberté entière donnée à son ministère. Victor-Emmanuel et aujourd'hui Humbert n'ont pas voulu détruire la Papauté, cela est l'œuvre de la Révolution, ce qu'ils ont voulu c'est de la dépouiller lentement de ces prérogatives, après

(1) La lire italienne vaut un franc, c'est à-dire 20 centins de notre monnaie.

les lui avoir accordées. C'est de dompter successivement et sans éclat la Papauté comme ils ont fait de l'Italie.

Politiquement, la loi du 13 Mai 1871 sur les garanties est sans valeur ; car il n'y a garantie, en politique, que là où il y a contrat et sanction. Or, cette loi ne résulte pas d'un contrat. Le Saint Siège, ni les Puissances catholiques n'y figurent comme parties contractantes. Le Pape ne l'a jamais acceptée. Les 3,225,000 livres ont toujours été noblement refusés et par Pie IX et par Léon XIII. Il n'y a pas non plus de sanction. Où sont les canons qui forceront le Roi d'Italie à tenir sa parole ? Cette loi est ce que l'Italie veut qu'elle soit. C'est un règlement imposé à l'Eglise par un conquérant sacrilège, c'est une transaction offerte aux trois cent millions de catholiques qui vivent par le monde entier, pour le vol de Rome où ils ont le centre, le siège, le chef et les administrations de leur Eglise ; de Rome, dont la propriété a été confirmée à l'Eglise par douze siècles.

Ceux qui ont le mieux jugé la loi sur les garanties sont les francs-maçons d'Italie. A peine était-elle sanctionnée qu'ils ont commencé à la violer, et depuis ils n'ont perdu aucune occasion de la mépriser et de faire sentir au Pape les chaînes de la plus dure captivité. Et cela au vu et su du gouvernement italien frappé d'impuissance. On se rappelle les insultes faites au corps vénéré de Pie IX, le 13 Juillet dernier. Tous les jours ces scènes hideuses se répètent à Rome. En plein jour on crie presque sous les fenêtres du Vatican, à la barbe des gendarmes : *mort au Signor Pecci ! En Californie le Pape ! Mort aux pouilleux etc.*, etc. Les journaux révolutionnaires n'y mettent plus aucune retenue. *La Lega della Democrazia* écrivait le 25 Novembre :

“ Le temple de Saint-Pierre comme la plus modeste chapelle des Appennins, le palais du Vatican comme le plus petit presbytère de campagne, doivent passer aux mains de la Nation. Les associations privées de croyants pourront user de cette église-ci ou de celle-là, moyennant un prix de location. Le milliard résultant de la vente des biens ecclésiastiques revient également à la Nation. Les dépenses du culte doivent être à la charge des croyants. Si le séjour de Rome plaît à M. Pecci, il y a l'“Auberge de Rome,” il y a de belles petites maisons sur l'Esquilin à des prix doux.”

Donc, la loi sur les garanties ne vaut rien politiquement parlant, et de fait elle est lettre morte ; elle ne sert que comme brandon de discorde entre la Révolution et la Royauté, et comme occasion à la canaille romaine d'insulter le Pape et les catholiques.

LES PARTIS POLITIQUES.

Il n'y a pas de discorde plus pernicieuse que la *discorde publique*. On peut faire entendre raison à un petit nombre d'hommes : une fois bien éclairés, ils se soumettront à quelques règles de conduite et éviteront de toucher à certains points qui produiraient une nouvelle irritation. Mais qu'attendre de cette *multitude confuse* appelée parti ? Sans doute elle est d'abord dirigée par des influences supérieures : à quelles conditions ? Que ceux qui ont les lumières obéiront à ceux qui ont les passions ; on exige plus : *il faut les flatter*. Du moment où les chefs principaux, dégoûtés d'un rôle si dégradant, font halte, on leur passe sur le corps ; les médiocrités ambitieuses leur succèdent, lesquelles sont remplacées à leur tour par la fange du parti, par ses enfants perdus ; à heure fixe, ils arrivent à être les instruments d'une circonstance donnée ; alors tout est compromis, il est perdu. La discorde a commencé pour la réforme d'un léger abus et elle produit tant de maux qu'on finit par se réfugier dans la servitude... La ruine de la Pologne, qui s'est accomplie définitivement de nos jours, a eu pour point de départ la *discorde* qui a éclaté chez ce malheureux peuple.

SAINTE-PROSPER.

BONS EXEMPLES.

LA MESSE D'ACCORD.—Les Bas-Bretons, au rebours des Normans, ont horreur des procès. Ils ont appris de leurs ancêtres à avoir une grande confiance *au bon Dieu*.

Lors donc que deux paysans ont procès ensemble, ils préfèrent le soumettre au curé du lieu plutôt qu'au magistrat de l'arrondissement ou du canton.

On s'en va à l'église, on demande une messe d'accord. Le terme est assez touchant, n'est-ce pas ? Les deux parties vont à confesse d'abord, puis se présentent devant l'autel. Après une prière faite avec le prêtre, on passe derrière l'église, sur une petite esplanade qui domine le cimetière, et là chacun plaide sa cause. Le curé rend son arrêt ; on rentre à l'église entendre la messe ; les deux adversaires s'approchent de la sainte table et communient ensemble. Tout est dit.

Cette justice, avouez-le, en vaut bien une autre !

RESPONSABILITÉ PATERNELLE.—“ Que faut-il vous donner ? ” demanda un garçon à un jeune homme qui accompagnait pour la première fois son père dans un café. Ne sachant que répondre, le jeune homme pensa qu'il ne pouvait mieux faire que d'imiter l'auteur de ses jours. “ Ce que prendra mon père, ” dit-il. Ce mot fit sentir à celui-ci toute sa responsabilité. “ Donnez-moi de l'eau sucrée, ” dit le père. A partir de ce jour, il renonça à l'usage des liqueurs fortes.

LE DIABLE EST DE VOTRE AVIS.—Il y a quelques temps, les catholiques d'une des principales villes d'Angleterre, qui ont le sentiment des grandes choses et une générosité peu commune pour les exécuter, avaient organisé une procession de plusieurs milliers d'enfants. Un bon Irlandais, les voyant passer, en bondissait de joie, tandis qu'un Anglais protestant maugréait à côté de lui. “ Tous ces enfants, lui dit ce dernier, sont-ils catholiques romains ? — Oui, monsieur. — J'en suis bien fâché. — Vous n'êtes pas le seul à être fâché : lui répond l'Irlandais, le diable l'est aussi, et bien plus que vous. ”

LE PAGE ET NAPOLEON Ier.—Sans se faire une spécialité de la dévotion, Napoléon Ier en avait conservé des idées assez nettes par suite de l'instruction religieuse qu'il avait reçue dans son enfance et sa jeunesse. Or, au temps de sa plus grande prospérité, alors qu'il faisait jouer Talma devant un parterre de rois, il était un jour au théâtre, à Paris, assisté d'un page qu'il affectionnait et voulait attacher à sa fortune, parce qu'il s'appelait Rohan-Chabot, prince de Léon.

L'empereur suivait le spectacle d'un air distrait et examinait l'assistance. Ses yeux s'arrêtèrent à plusieurs reprises sur le jeune duc, qui avait l'air de réfléchir et de s'occuper assez peu de ce qui se passait sur la scène. Il tenait obstinément les mains cachées sous une fourrure pliée sur ses genoux. Tout à coup, l'empereur se penche, plonge rapidement sa main droite sous la fourrure et saisit dans la main de son page un chapelet.

A cette époque, vous le savez, l'instrument n'était pas fort en honneur, le page s'attendait à une verte semonce :

— Ah ? Auguste... je vous y prends, dit Napoléon au jeune duc tout confus. Eh bien ! cela me fait plaisir ; vous êtes au-dessus de ces fadaïses de la scène ; vous avez du cœur ; un jour vous serez un homme.

Et il lui rendit son chapelet, en lui disant :

— Continuez, je ne vous dérangerai plus.

Les témoins de l'aventure n'osèrent pas rire en entendant parler ainsi le maître. Le page qui priait ainsi est effectivement devenu un homme ; il est mort cardinal, archevêque de Besançon, et a laissé, dans son diocèse, d'ineffaçables souvenirs de piété et de bienfaisance.

L'innocence.

O riante innocence, ô fraîcheur de la vie !
De nos premiers beaux jours ô fleur trop tôt ravie !
Jeune on te foule aux pieds, et ton parfum pour nous
Sur le bord de la tombe est le seul qui soit doux !

CASIMIR DELAVIGNE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Une lettre particulière dit que les guérisons attribuées à l'intercession de Pie IX ne cessent de se produire.

A Sienne, une religieuse de soixante-dix ans, atteinte d'un cancer à la jambe depuis seize ans, a été guérie instantanément par l'application d'un linge ayant appartenu à Pie IX. Ce récit est de Monsieur Ricci, majordome.

A Pont-Saint-Esprit, la Mère-Marie-Constance, de la Visitation, a été guérie d'une maladie de poitrine par le même moyen. Je tiens ce fait prodigieux de l'abbé Violet, frère de la Visitandine et ancien capitaine de la légion romaine.

A propos de pèlerinage le *Pèlerin*, de Paris, nous apprend que l'on organise en ce moment, en France, un pèlerinage populaire de pénitence en Terre-Sainte. On croit que ce pèlerinage aura lieu, l'année prochaine vers la fin d'avril et que les frais ne dépasseront pas 400 fr. par tête, en prenant Marseille pour point de départ. Suivant les paroles d'un homme de bien, les organisateurs de ce pèlerinage veulent faire une croisade pacifique et conquérir Jérusalem le chapelot à la main.

Le même journal nous annonce que les pèlerinages extraordinaires de Turcs et de Schismatiques à la chapelle de N. D. de Lourdes, à Constantinople, continuent toujours, il y vient des foules. Quatre cents Turcs et Schismatiques, partis d'un village éloigné de 9 kilomètres de Constantinople, ont vu leur nombre s'accroître sur la route. Notre confrère se demande si la Sainte Vierge se serait chargée de régler la question d'Oriental.

Le règne de la Sainte-Vierge s'étend rapidement en Orient. Un journal nous raconte que le supérieur de la mission des Carmes, à Bagdad, a posé une petite statue de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, sur le pan du mur le plus élevé de la célèbre tour de Babel, dont les ruines s'élèvent sur une colline formée de ses propres débris comme pour attester la puissance de Dieu. De ce gigantesque et singulier piédestal, la Rivière des cieux dominera cette mystérieuse vallée de l'Euphrate qui fut le berceau du genre humain.

Voici le texte de la formule que le Saint-Père a solennellement prononcée au cours de la cérémonie de la dernière canonisation, c'est proprement le décret de canonisation :

"Pour l'honneur de la Sainte et individuelle Trinité, pour l'exaltation de la Foi catholique et l'accroissement de la Religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, après mûre délibération et ayant souvent imploré le secours de Dieu, sur le conseil encore de nos Vénéralles Frères, les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, les patriarches, les archevêques et les évêques présents à Rome, nous déclarons et Nous définissons que les bienheureux *Jean-Baptiste de Rossi*, *Laurent de Brindes*, *Benoit-Joseph Labre*, confesseurs, et *Claire de la Croix*, vierge, sont Saints, et nous les inscrivons dans le Catalogue des Saints. Nous statuons, en outre que leur mémoire doit être honorée chaque année avec une pieuse dévotion par l'Eglise universelle, savoir : parmi les Saints confesseurs, celle de *Jean-Baptiste*, le 23 mai, celle de *Laurent*, le 7 juillet, celle de *Benoit-Joseph* le 16 avril, et parmi les saintes vierges, celle de *Claire* le 18 août.

Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il."

Les saints canonisés sont les suivants :

J. B. DE ROSSI, qui fut l'honneur de l'illustre clergé de Rome, est l'image de ces hautes vertus qui sont le caractère propre du sacerdoce catholique ; il est surtout l'image de cette charité sans bornes, dont les hôpitaux, les prisons et les hospices de la ville éternelle ont gardé l'ineffaçable souvenir.

LAURENT DE BRINDES, ce disciple du petit pauvre d'Assises devient puissant par ses œuvres ; et par la prudence de ses avis, ainsi que par l'efficacité de sa parole, il gagne la faveur des princes chrétiens, et il les encourage à s'allier entre eux contre les progrès de la réforme luthérienne.

CLAIRE DELLA CROCE de Montefalco brille par sa pureté virginale, et attire les âmes vers le ciel par le feu de ses séraphiques ardeurs.

BEНОIT LABRE exerça au centre du catholicisme les hautes vertus qui manquaient le plus à son temps. Dans le siècle de la révolution, il enseigna l'obéissance ; dans le siècle du luxe effréné, il enseigna la pauvreté ; dans le siècle de Voltaire et de l'Encyclopédie, il enseigna la foi qui sauve, la charité qui console, l'espérance qui vivifie.

Ce sont là les quatre héros auxquels Léon XIII décrète aujourd'hui l'honneur des autels.

Un prêtre qui représente à un haut degré de perfection, l'amour de l'humanité souffrante ; un laïque qui est le type de la pauvreté la plus absolue ; deux religieux, dont l'un est le modèle de la vie d'action, l'autre le modèle de la vie de contemplation ; voici la glorieuse série des vertus héroïques que l'Eglise nous donne en exemple.

Voici l'oraison propre à la fête de saint Benoit-Joseph Labre ; elle sera dite chaque année à la messe du 16 avril :

O Dieu ! qui avez amené saint Benoit à demeurer uni avec vous seul par le désir de l'humilité, par l'amour de la pauvreté, accordez-nous, par son intercession, de dédaigner les choses de la terre et d'aimer seulement les choses du Ciel. — Ainsi soit-il.

ECHOS DE ROME.

—A Rome l'hiver est extrêmement doux, et c'est à peine si l'on a eu quelques gelées blanches. Le nombre des étrangers est considérable et vers les 4 heures après-midi, les rues sont littéralement encombrées de voitures et de piétons.

—Le gouvernement italien discute le projet d'adopter des mesures plus efficaces pour garantir la liberté et l'indépendance du Pape afin d'empêcher toute intervention étrangère qui tendrait à donner un caractère international à la loi des garanties.

—On écrit de Rome que si le cabinet gambettiste touche au Concordat les relations diplomatiques seront rompues immédiatement, et le nonce recevra l'ordre de quitter Paris. Malgré toute sa longanimité, le Pape ne saurait tolérer de nouveaux outrages, et puisque sa modération passée est appréciée comme de la faiblesse par MM. Gambetta, Bert et consorts il leur fera voir que l'énergie ne lui manque pas lorsqu'il s'agit de veiller aux suprêmes intérêts de l'Eglise.

En attendant, tout le monde est profondément affligé à Rome du triste sort qui est fait aux catholiques français par un gouvernement de matérialistes et de libres-penseurs.

—Les négociations entre le Vatican et les Etats-Unis de Colombie sont en bonne voie.

—Samedi, veille de Noël, comme c'est l'usage, Sa Sainteté Léon XIII a reçu les cardinaux, au nombre de vingt-trois.

En réponse à l'adresse qui lui a été présentée en cette circonstance, Sa Sainteté a déclaré que sa position devenait intolérable.

"Lorsque je réclame le pouvoir temporel afin d'assurer l'indépendance du pouvoir spirituel, a ajouté Sa Sainteté, on m'accuse d'être rebelle aux lois de l'Etat et ennemi du peuple italien. On porte les mêmes accusations contre les catholiques qui réclament des garanties suffisantes pour l'Indépendance du Chef de l'Eglise et les pèlerins qui sont venus à Rome ont été insultés par la presse et la populace.

"En conséquence, il est naturel que les évêques qui sont venus à Rome aient discuté cette situation qui est tout à fait incompatible avec la dignité du Saint-Siège.

"Je m'attends à des persécutions plus cruelles encore à l'avenir, mais je m'efforcerai de guider sûrement la barque de Pierre sur la mer orageuse jusqu'au moment où Dieu apaisera la tempête."

—Les postulants des causes des quatre nouveaux saints canonisés, le 8 décembre, ont été reçus ce matin en audience particulière par Notre-Saint-Père le Pape, à qui ils ont eu l'honneur de présenter les dons qu'on a coutume d'offrir au Souverain-Pontife après chaque canonisation. Ces dons consistent, pour chaque postulateur, en un reliquaire d'argent ciselé et enrichi de pierreries, contenant une relique du saint canonisé, en un grand bouquet de fleurs artificielles, en divers exemplaires de la vie du nouveau saint, richement reliés et portant sur la couverture les armes de Sa Sainteté ; en un album d'images du même saint tirées sur soie avec bordure en filigrane d'or, et enfin en un rouleau d'images semblables, mais plus ordinaires et tracées sur papier.

Le président des postulants a offert, en outre, à Notre Saint Père le Pape le petit Missel dont sa Sainteté s'est servie, le 8 décembre, et qui a été composé tout exprès et imprimé pour cette circonstance solennelle. Ce missel contient toutes les cérémonies de la canonisation avec la messe du jour et les oraisons propres des nouveaux saints.

— Les décorations et les aménagements de la grande salle de la canonisation au-dessus du portique de Saint-Pierre ont été conservés pour d'autre fête de béatification, cette fois, qui auront lieu le 15, le 22 et le 29 du mois de janvier prochain. Notre Saint-Père le Pape y proclamera bienheureux les trois vénérables serviteurs de Dieu, Alphonse de Crozcho, de l'ordre des Augustins, Charles de Sezze et Humble de Bisignano, de l'ordre des Minours Réformés.

— La *Fedelta* annonce la mort, le 3 courant, du Capitaine Gio, des dragons pontificaux, à l'âge de 73 ans. Ses funérailles ont eu lieu à l'église paroissiale de Saint André; le corp était environné de ses compagnons d'armes, vieux et fidèles serviteurs du Saint-Siège.

— On a su, dit le *Pèlerin* de Paris, l'acte de la municipalité de Grenoble, arrachant les croix des écoles pour y établir une femme en bonnet phrygien, patronne de la morale sans Dieu. Depuis, d'autres vauriens ont brisé des croix sur une foule de points. Des dragons sont entrés dans une église, à Tours, le casque en tête et plaisantant tout haut. Un scélérat a pénétré chez les petites sœurs des pauvres, à Troyes, et dans sa rage satanique a tiré des coups de fusil sur les sœurs et les vieillards. Pas de tué. A Dommartin, les malfaiteurs se sont attaqué à Notre-Seigneur lui-même. Après avoir fracturé la porte extérieure, brisé le tabernacle, ils ont souillé avec des cendres et du tabac une partie des saintes espèces laissées là et ont emporté les autres avec le ciboire. Ils ont aussi dévalisé l'église des vases sacrés. A Opoul (Pyrénées Orientales), une mégère insulte, le 16 octobre, une magnifique procession du rosaire; au milieu d'un blasphème, elle a été frappée de paralysie, et à l'octave on la portait au cimetière. A Allier des bandits ont essayé de démolir la croix en pierre établie depuis onze ans au bourg d'Allonnes. N'ayant pu arriver à leurs fins, ils en ont brisé tous les angles et l'ont recouverte d'immondices.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le Rév. M. E. Branel, ancien zouave pontifical, a été nommé à la cure de St-Valère.

— M. l'abbé Collet, qui se trouvait à Rome, le 8 Décembre, jour de la canonisation, est reparti le lendemain pour faire le voyage de Terre-Sainte.

— Le tribunal ecclésiastique chargé par Mgr l'archevêque du procès de béatification et canonisation de Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec (1660) et fondateur du séminaire de Québec, s'occupe activement de préparer les pièces nécessaires.

M. le Grand-Vicaire Legaré, M. le Grand-Vicaire Hamel, les Révds MM Bruchési, Bonneau, Fecteau sont réunis à Montréal, pour procéder à l'introduction du procès de canonisation.

On sait que le Canada français possède déjà deux Vénérables, la Vénérable Mère de l'Incarnation et la Vénérable Mère Bourgeois.

— Les républicains de Vinzelles (Saône et Loire) ont organisé une procession laïque. Les jeunes filles, voulant fêter la Sainte-Catherine, se sont réunies dans un café et après des ripailles ont défilé dans les rues précédées d'une fanfare qui jouait la *Marseillaise*.

— A Sainte-Férole, Corrèze, M. le curé adressait du haut de la chaire quelques exhortations à ses paroissiens; il rappelait combien l'homme avait besoin de la foi, surtout dans le temps où nous vivons, quand la femme du maire apostropha M. le curé, lui enjoignant de traiter un autre sujet.

— Le projet de loi présenté par M. Gambetta, touchant la révision de la constitution, abolit les prières publiques à l'ouverture de la législature.

— La *République française* prétend que Mazarin, le ministre de Louis XIV, était évêque. Les républicains ont bien raison de demander l'instruction obligatoire: elle leur est si nécessaire.

— Une dépêche de Berlin confirme la nouvelle que les archevêques de Posen et de Cologne résigneront leurs sièges, la Prusse, en retour, réinstallant plusieurs évêques dépossédés.

On apprend aussi avec consolation, par une dépêche de Berlin que l'empereur de Russie a gracié les évêques polonais exilés en 1864.

— Voici un incident des dernières élections françaises que nous rapporte notre estimable confrère du *Pèlerin*:

« Nous félicitons de tout notre cœur la population de Loscouët, dont le recteur avait été condamné à six jours de prison pour avoir dit en chaire: « Votez selon votre conscience; tâchons d'avoir une chambre moins mauvaise que celle dont le mandat vient d'expirer... » et qui au retour du tribunal, lui a élevé des arcs de triomphe, et fait une cavalcade. — La gendarmerie a enlevé tous ces trophées. — Bientôt le vieillard brisé de tant d'émotion, mourut, et la foule accourue de loin a fait un nouveau triomphe à ce cercueil, que plus de soixante prêtres entouraient avec respect. »

Variétés.

— Rome, capitale du Monde Chrétien, aujourd'hui envahie par le roi du Piémont, sous l'influence des sociétés secrètes, surtout de la Franc-Maçonnerie. C'est une ville de 200,000 habitants, bâtie sur les deux rives du Tibre. Les deux rives communiquent par 5 ponts de pierre. On entre dans la ville par 15 portes dont la plus belle est celle du *Peuple* (del Popolo). La ville est bâtie sur 15 collines dont 10 naturelles dont voici les noms: Palatin, Capitain, Quirinal, Viminal, Esquinal, Célius, Aventin, Janicule, Vatican, Pincia; et 5 artificielles: Testaccio, Citorio, Giordano, Savelli, Cenci. Il y a 5 basiliques patriarcales, 9 basiliques mineures, 8 églises collégiales, 181 bénéfices, chapelles dont 43 sont de patronat laïque et 138 de patronat ecclésiastique. Outre un grand nombre d'églises ordinaires et chapelles. Les revenus de ces corps moraux sont de 1,799,393 francs. Il y a 126 couvents d'hommes, 92 de femmes. Le nombre des religieux est de 2375; celui des religieuses de 2183. Les revenus annuels des couvents d'hommes sont de 1,943,721 francs; ceux des couvents de femmes de 1,436,324 francs. On y trouve 2 universités célèbres, la *Sapienza* et la *Gregoriana*; ensuite le collège romain (des Jésuites), celui de la Propagande et 21 autres. Aussi un grand nombre d'académies, instituts, écoles de Beaux-Arts et sociétés savantes. Mais ce qui attire surtout l'attention c'est le palais du Vatican bâti en 498 et constamment agrandi depuis 14 siècles par les papes. Il abrite actuellement 500 personnes. Attenant au Vatican est la basilique Saint-Pierre, la plus vaste du monde et des jardins superbes. Le Vatican renferme des merveilles dans sa bibliothèque, son musée et ses galeries. On y trouve dans un ordre parfait tous les chefs-d'œuvres des grands maîtres depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne dans n'importe quel genre. Sous la ville se trouvent des souterrains appelés *catacombes*, tombeaux de milliers de saints martyrs vénérés par l'Eglise catholique. On compte 50 catacombes.

— Le nombre total des couvents dans les diocèses suburbicaires est de 73, dont 51 couvents d'hommes et 22 de femmes. Les religieux sont au nombre de 517 et les religieuses de 351. Il y a 4 églises cathédrales, 19 églises collégiales 292 bénéfices.

— Dans les autres communes de la province on compte 134 couvents d'hommes et 51 couvents de femmes; 1434 religieux et 1291 religieuses.

— De sorte qu'il y a dans la ville et dans la province de Rome: 476 couvents, dont 311 d'hommes et 165 de femmes. Il y a 4326 religieux et 3825 religieuses. Le revenu des premiers est de 4,780,891 francs, celui des secondes de 4,218,263 francs.

OFFICIEL.

Noms des personnes qui ont répondu à l'appel du Bureau de Régio pour l'entretien de la lampe du sanctuaire placée par les zouaves en *ex voto* dans l'Eglise de Notre Dame de Bonsecours, à Montréal.

Messieurs ALFRED LaRocque, Senior	\$1,00
ULRIC PARÉ,	1.00
Jos. BUSSIÈRE,	1.00
N. J. PINAULT,	1.00
J. P. PANNETON,	1.00

Nous prions nos anciens camarades de ne pas oublier l'appel que nous leur avons fait dans le dernier numéro du *Bulletin*.